



SEANCE DU MERCREDI 2 DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt le 2 décembre 2020 à 20h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Fresney le Puceux, se sont réunis à la Mairie transférée à la salle des fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L121.10 et L122.5 du Code des Communes.

Présents : M. Jean-Pol CHAVARIA, M. Ludovic LELANDAIS, M. Richard DOIX, M. Hubert GUIBOUT, M. Bruno JAMES, M. Jérôme LEREBOURG, M. Frédéric COURTEILLE, M. Jean-Charles AUVRAY, M. Gaël MARCHAND, M. François ANDRÉ, Mme Lydia SURIRAY, Mme Émeline BERTRAND HUS, Mme Bernadette LOISON, Mme Marie BREUIL, Mme Alexia LALOUETTE.

Secrétaire de séance : Mme Marie BREUIL

1-TRANSFERT DE LA MAIRIE : Présentation des nouvelles esquisses

M. le Maire présente les 2 projets adressés par Stéphanie BOREY, du cabinet d'architecte BOREY :

Esquisse N°1 : extension de la maison existante

Esquisse N°2 : réhabilitation de la grange en Mairie

Un certain nombre de questions sont posées par les élus, notamment sur :

- L'entrée : souhait du chiffrage d'une porte dans l'angle, côté place,
Plusieurs élus évoquent notamment le fait qu'une entrée en angle, plutôt que sur le pignon face à la maison cœur de bourg avait été évoquée lors d'une réunion de travail avec le cabinet Borey. Ludovic Lelandais demande si l'entrée par le pignon – et la place qu'elle prend sur le passage entre les 2 bâtiments – ne sera pas gênant pour accéder à l'arrière du terrain.
Des problèmes de luminosité sont également évoqués, du fait d'une ouverture en face de la maison cœur de bourg (espacement de 5 mètres entre les 2 bâtiments).
- Le matériau du parking,
Plusieurs conseillers rappellent l'importance de choisir un matériau qui laisse filtrer l'eau, et qui soit pratique d'utilisation (attention aux mélange terre-pierre, pas très praticable par temps de pluie)
- Les ouvertures à l'étage,
Les membres du conseil évoquent l'importance de penser dès à présent la destination des locaux au-dessus de la mairie dans le projet grange, la mairie n'occupant que le rez-de-chaussée du bâtiment, afin que les ouvertures réalisées soient pertinentes et qu'elles ne soient pas à refaire quand l'étage sera réalisé.

M. le Maire note les questions, qu'il reposera au cabinet Borey (emplacement de l'entrée, matériau du parking), notamment.

Pour ce qui est des ouvertures, à l'unanimité, les membres du conseil conviennent qu'il faut penser un projet global en termes de :

- Destination du bâtiment
- Réflexion quant au montage financier de l'aménagement du « Cœur de bourg »

M. le Maire soumet au vote le projet à retenir. Au terme des délibérations, les 2 projets obtiennent le nombre de voix indiqué ci-dessous :

- Grange : 13
- Maison cœur de bourg : 2

Le travail va donc se poursuivre en travaillant dorénavant sur la rénovation de la grange attenante à la maison, afin d'y établir notre future mairie.

Marie Breuil indique qu'un plan d'action sera mis en place et proposé aux conseillers rapidement. Des réunions de travail seront organisées afin de réfléchir sur un projet global, en identifiant les destinations possibles des différents bâtiments se situant sur le « Cœur de bourg » et du terrain. Des rendez-vous sont organisés, ou vont être planifiés très prochainement avec les élus du département et de la Préfecture du Calvados, entre autres, afin de monter les dossiers de subventions.

2-HAMEAU DE CAILLOUET – TRAVAUX AMENAGEMENT SECURITE

M. le Maire et François André présentent le devis du bureau d'études (AVP – PRO – ACT – DET – AOR). Le montant du devis s'élève à 7 250€ HT. François André rappelle le coût global du projet, repris ci-après. L'ARD prévoit de réaliser les travaux de voirie en 2024-2025. Les travaux d'aménagement afin de gérer les eaux pluviales et de sécuriser la circulation au sein de hameau ne pourront être effectués qu'une fois les travaux de voirie achevés.

Pour information :

Estimation des travaux – secteur **Fresney le Puceux** : 195 000 € HT

Estimation des travaux – secteur **Bretteville s/ Laize** : 190 000 € HT

Part Départementale : 155 000 € HT

Hubert Guibout demande pourquoi notre commune devrait subir 50% de cette dépense de sécurisation de la circulation, alors que l'on a moins de route que Bretteville ? Il comprend la répartition des dépenses entre les 2 communes pour la partie hydraulique, mais pas pour la voirie. Cela représente un coût à engager de 195 000 euros, hors subventions. D'autres hameaux de Fresney ont également des besoins, qu'il va aussi falloir financer.

Compte-tenu des différentes questions qui sont soulevées, et d'un commun accord avec l'ensemble du conseil municipal, Monsieur le maire propose de redéclencher une réunion avec les différents intéressés afin de rééchanger sur la répartition des coûts sur ce projet.

La délibération concernant ce dossier est remise à une date ultérieure.

3-SORTIE D'UN BIEN FIGURANT A L'ACTIF (délibération)

Une benne a été cédée, pour une valeur de 375 euros. Marie Breuil soumet au vote la sortie de l'actif de ce bien et la passation des écritures comptables inhérentes à cette vente. En effet, les **biens** réformés, comme les **biens** cédés doivent être sortis de l'actif, après réintégration des amortissements pour leur valeur nette comptable ce qui est le cas de la benne.

Il convient d'enregistrer les opérations suivantes, sans aucune incidences budgétaires.

	DEPENSES FONCTIONNEMENT			RECETTES FONCTIONNEMENT			
	chapitre	Compte	montant	chapitre	compte	montant	
MANDAT à l'ordre du receveur (valeur nette comptable)	042	675	3 608,47	77	775	375,00	TITRE au nom de l'acheteur
			0,00	042	776	3 233,47	TITRE à l'ordre du receveur
		Total	3 608,47		total	3 608,47	

	DEPENSES INVESTISSEMENT			RECETTES INVESTISSEMENT			
	chapitre	Compte	montant	chapitre	compte	montant	
MANDAT à l'ordre du receveur (moins-value)	040	192	3 233,47	040	2182	608,47	TITRE à l'ordre du receveur (valeur nette comptable)
						0,00	
				024		-375,00	Ajustement du budget
		total	3 233,47		total	3 608,47	

Une décision modificative est nécessaire pour ouvrir les crédits au chapitre 040 – Article 192.

DM N°1/2020 – INSUFFISANCE DE CREDIT AU CHAPITRE 042

Les membres du conseil municipal décident de procéder à la décision modificative suivante afin de sortir de l'actif la benne vendue 375 € par délibération N°41 en date du 14 octobre 2020.

L'ensemble des délibérations relatives à la sortie de l'actif de ce bien et à l'ouverture des crédits au chapitre 040 – Article 192 sont adoptées à l'unanimité.

DÉPENSE D'INVESTISSEMENT

Chapitre 23 – Immobilisation en cours

Article 2313 – construction - 375 €

DÉPENSE D'INVESTISSEMENT

Chapitre 040 – Transfert entre section

Article 192 – moins-value sur cession + 375 €

4 – PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la démission d'un agent technique a été formulé en marquant sa volonté expresse de quitter son poste au 17 novembre 2020.

L'acceptation de sa démission a été rendu par arrêté le 23 octobre 2020.

La radiation des cadres par démission n'ouvre droit à aucune allocation, puisque la rupture du lien avec l'employeur public ne résulte pas d'une perte involontaire d'emploi.

5- SYNDICAT ASSAINISSEMENT DU VAL DE FONTENAY – MODIFICATION DES STATUTS

Hubet Guibout informe du transfert du siège social du syndicat d'assainissement fixé depuis 1975 en mairie de Rocquancourt, 1 rue Pasteur 14540 Rocquancourt. A compter du 1^{er} janvier 2021, et suite à modification statutaire, il sera sis à Evrecy 2 rue d'Yverdon – 14210.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

6- FESTIVITES

- Noël des enfants Boulon / Fresney :

Bernadette Loison présente l'organisation conjointe mise en place pour l'organisation du Noël des enfants de nos 2 communes. Compte tenu du contexte sanitaire actuel, aucun spectacle ne peut être organisé, ni les photos avec le père Noël. Les enfants sont par contre conviés à aller chercher leur cadeau le samedi 12 décembre, selon un planning horaire établi, et remis à chaque famille, en fonction du nom de famille (ordre alphabétique).

Bernadette Loison demande si 2 personnes sont volontaires pour aider à la distribution des cadeaux : Gaël Marchand et Emeline Bertrand-Hus se portent volontaires.

- Noël de nos aînés :

Comme chaque année, une distribution d'un colis de Noël aux personnes à mobilité réduite sera réalisée (panier garni), informe Bernadette Loison.

Pour les autres personnes, la sortie ne peut être maintenue en cette fin d'année, toujours du fait du contexte COVID actuel. Elle est reportée en 2021, dès que le confinement permettra de la planifier. Bernadette Loison se charge de l'organiser, avec la commission « Action sociale ».

7- OFFRE COMMERCIALE FIBRE OPTIQUE – MAIRIE

La mairie va se doter de la fibre. Comme pour l'ensemble des habitants de Fresney le Puceux, cela passe par un changement de prestataire, de Orange à Coriolis. Cela aura pour conséquence une meilleure connexion et une diminution des coûts de téléphonie/internet.

Cette délibération soumise au vote par Monsieur le Maire est adoptée à l'unanimité.

8-DIVERS

La Direction Départementale des Finances Publiques (DGFIP) met en place une nouvelle organisation de ses services. Les objectifs sont de :

- Multiplier les points de contact avec les usagers en développant les lieux d'accueil de proximité en partenariat avec le département et les élus,
- Renforcer la qualité de la gestion par un regroupement de moyens tant des comptes fiscaux que de la comptabilité des collectivités locales
- Consolider le conseil proximité auprès des élus par la création des postes de conseillers aux décideurs locaux.

Actuellement notre commune est gérée par la trésorerie de MONDEVILLE. A compter du 1^{er} janvier 2021, le service de gestion comptable de FALAISE assurera la gestion de l'ensemble des comptes des communes membres de la CCCSN.

A noter : l'accueil des usagers sera assuré à Mondeville, à le Hom et à Falaise, la gestion des dossiers des contribuables sera quant à elle centralisée au Service des Impôts des Particuliers de Caen Nord.

La délibération relative à ce changement d'organisation est mise au vote par Marie Breuil et adoptée à l'unanimité.

Défibrillateur : projet d'équipement

Monsieur le Maire propose que la commune acquière un défibrillateur, 2 devis sont présentés. La délibération relative à cette acquisition et à la signature du contrat d'entretien annuel y afférent est adoptée à l'unanimité.

Le choix de l'emplacement de ce défibrillateur sera finalisé ultérieurement.

Achat d'un camion occasion :

Les employés municipaux ne disposent pas de l'équipement nécessaire pour réaliser certains travaux ou transporter certains matériels et matériaux. Par ailleurs, à aujourd'hui, nous avons un seul véhicule, cela est bloquant par moment.

François André informe que l'achat d'un camion benne est à l'étude. Il présente le type de camion qui serait acheté.

Jean-Charles Auray demande combien de kms par an sont faits à aujourd'hui avec le DACIA ? Très peu, environ 3000 kms par an.

La délibération relative à l'achat d'un camion est adoptée à l'unanimité. Certains conseillers municipaux ayant des connaissances en la matière (mécanique ...) seront sollicités pour valider le véhicule à acquérir.

Travaux de voirie réalisés :

François André présente l'ensemble des travaux de voirie réalisés ces dernières semaines : débernage du chemin Bô – pose d'une buse au Hameau la Levrette – curage du fossé au Hameau Jouette – Curage fossé rue Tardif. Les travaux suite aux dégâts provoqués par les orages du mois d'août ont été faits.

Travaux à prévoir : Démolition du mur rue Tardif – remplacement par un glacis

Reste à effectuer la démolition du mur rue Tardif et son remplacement par un glacis. Les agriculteurs de la commune vont apporter leur aide. Ludovic Lelandais, Richard Doix et Jean-Charles Auvray indiquent qu'ils seraient disponibles dès le mois de janvier pour le faire, en fonction de la météo.

Sécurisation de la circulation rue principale et dans le « lotissement de la Marlande »

La commission « Voirie » s'est réunie afin d'étudier les choix les plus pertinents à effectuer, afin de limiter la circulation à 30 km/h sur une partie de la rue principale, ainsi qu'au lotissement, dans le bas de la rue des lavandières, au niveau de l'arrêt de bus, suite aux réclamations formulées par plusieurs riverains d'une part et par des parents d'enfants prenant le bus dans le bourg, d'autre part.

Des coussins berlinois seront installés rue principale et des travaux seront également réalisés rue des lavandières, pour la sécurité de nos enfants.

Les coussins berlinois remplaceront le plateau qui avait été demandé initialement par l'ARD, qui valide ce nouvel aménagement.

François André met au vote la validation du devis d'achat des coussins berlinois pour le bourg. Cette délibération est votée à l'unanimité. L'emplacement de ces coussins et les travaux dans le lotissement seront finalisés par la commission « Voirie ».

Un arrêté municipal sera pris en parallèle concernant la circulation.

Frédéric Courteille indique que les lignes blanches rue des écoles et route de Boulon ont besoin d'être repeintes. François André confirme qu'elles vont l'être rapidement par la commune / par la CDC (selon leurs compétences réciproques).

Benne à déchets verts :

Monsieur le Maire et François André informent que des devis ont été effectués pour la création d'une fosse et la réalisation d'un mur de soutènement, afin :

- De faciliter l'accès à la benne à déchets verts (objectif : y accéder via une marche en avant),
- De prévoir la mise à disposition d'une benne plus importante (doublement de la capacité).

Jean-Charles Auvray précise que le SMITCOM devrait être en mesure de nous indiquer, en début d'année, quand une benne plus grande sera mise à disposition de notre commune.

Le devis de l'entreprise qui réaliserait les travaux est présenté par François André et validé à l'unanimité.

Réfection du chemin de la forêt :

Le devis de réfection d'une partie de ce chemin est présenté par François André et validé à l'unanimité.

Eglise :

Pour information, un devis est en attente pour la réfection du tintement de la cloche n°2, auprès de la société BIARD ROY.

Photocopieur :

Monsieur le Maire informe que le changement de contrat a été étudié pour le photocopieur de la mairie. Il présente les 2 propositions.

La nouvelle prestation est soumise aux votes et adoptée à l'unanimité.

Indemnité de confection du budget de Mme FEUILLET Isabelle :

Monsieur le maire indique que le régime des indemnités de conseil versées par les collectivités aux comptables publics a été supprimé à compter du 1er janvier 2020. L'indemnité instituée par arrêté du 16 septembre 1983 pour la confection des budgets est, quant à elle, maintenue. (30,49€). Suite aux nouvelles élections municipales, il appartient à la nouvelle assemblée de décider si elle entend verser ou non cette indemnité.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de maintenir le versement de cette indemnité.

Conseil Municipal des Enfants :

Emeline Bertrand-Hus présente le travail initié avec Marie Breuil sur la création au sein de la commune d'un conseil municipal pour enfants. Elles ont rencontré des élus ou agents municipaux d'autres communes afin d'échanger avec eux sur le sujet et de proposer une organisation.

Elles soumettront ce projet à réflexion lors d'un prochain conseil municipal, avec un calendrier. Il serait bien que ces élections puissent être organisées au 1^{er} semestre 2021.

Décorations de Noël :

Un contrat avec un prestataire externe, qui assure la fourniture, la pose et la mise en lumière des décorations de Noël a été résigné l'an dernier, pour une durée de 3 ans.

Ils ont modifié leur organisation cette année, ce qui modifie de quelques jours l'allumage des décorations.

En parallèle, François André indique que des décorations complémentaires ont été acquises. Elles seront installées dans les prochains jours.

Le prestataire sera par ailleurs revu en début d'année, afin de voir à aller vers une prestation de meilleure qualité.

Tous les sujets étant épuisés, la réunion du conseil municipal prend fin à 23 heures 30.

La date du prochain conseil municipal sera fixée très prochainement, il se tiendra au mois de janvier.